

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 5 décembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le 5 décembre 2017 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2017.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2018.
 - 4.2. Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal.
 - 4.3. Réalisation complète à moindre coût de l'objet du règlement d'emprunt numéro 159-2016 (véhicule autopompe avec échelle aérienne neuf ou usagé et véhicule de type unité de secours neuf ou usagé incluant des accessoires et des équipements spécialisés).
 - 4.4. Réalisation complète à moindre coût de l'objet du règlement d'emprunt numéro 169-2017 (chargeur sur roues neuf avec équipements connexes).
 - 4.5. Adoption du règlement numéro 173-2017 relatif au mode de calcul pour l'imposition de la compensation annuelle et l'usage des services de cueillette et d'enfouissement des ordures ménagères et commerciales ainsi que de la cueillette et de la disposition des matières recyclables en la Municipalité de Lac-Etchemin.
 - 4.6. Avis de motion - Adoption d'un projet de règlement numéro 172-2017 ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires 2018 et de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2018.
 - 4.7. Adoption du projet de règlement numéro 172-2017 ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires 2018 et de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2018.

- 4.8. Autorisation donnée à l'UMQ pour aller en appel d'offres au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin pour les services offerts dans le cadre de son adhésion à une mutuelle de prévention.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

- 5.1 Acceptation de l'offre de vente d'un chargeur sur roues usagé du service des travaux publics.
- 5.2 Adjudication du contrat pour les analyses de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.
- 5.3 Résolution pour l'autorisation d'approprier au fonds général une somme de 3 012,30 \$ à même l'excédent accumulé affecté "matières résiduelles".
- 5.4 Acceptation des dépenses encourues dans le cadre du "Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal" - Année 2017.
- 5.5 Résolution pour la réalisation des travaux dans le cadre d'une demande d'aide dans le "Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)" pour les ponceaux dans la route des Sommets - Dossier 2016-262.

6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2016 selon les exigences de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE:

- 7.1 Confirmation de mandats et nominations - Membres du comité de suivi de la Politique familiale et des aînés.
- 7.2 Résolution pour l'autorisation d'approprier au fonds général une somme de 675,34 \$ de la réserve des loisirs (aréna).
- 7.3 Appui aux "Jeux Intervillages des Etchemins-édition 2018.
- 7.4 Appui au projet de développement du parc aquatique de l'Éco-Parc des Etchemins.
- 7.5 Appui pour une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018 ».

8. DOSSIER AUTRE(S):

- 8.1 Motion de félicitations - M. Richard Couët et Mme Marielle Lemieux.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :

- a)
- b)

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

258-12-2017 **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

259-12-2017 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2017**

3.

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017 tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

260-12-2017 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018**

4.1

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

D'approuver le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2018 tel que préparé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

261-12-2017 **CONFIRMATION ANNUELLE DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

4.2

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

DE confirmer, en date du 5 décembre 2017, le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal, en l'occurrence ceux du maire Camil Turmel, des conseillères Judith Leblond et Marie-Pierre Lamontagne et des conseillers Guyda Deblois, Patrick Lachance, Sébastien Ouellet et Yannick Dion.

Adoptée à l'unanimité.

262-12-2017
4.3

RÉALISATION COMPLÈTE À MOINDRE COÛT DE L'OBJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 159-2016 (VÉHICULE AUTOPOMPE AVEC ÉCHELLE AÉRIENNE NEUF OU USAGÉ ET VÉHICULE DE TYPE UNITÉ DE SECOURS NEUF OU USAGÉ INCLUANT DES ACCESSOIRES ET DES ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS)

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 159-2016 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 1 355 398,17 \$;

Attendu que le financement permanent d'une somme de 1 354 800 \$ a été effectué;

Attendu qu'un montant de 598,17 \$ été approprié à même le fonds général de la Municipalité de Lac-Etchemin pour le paiement d'une partie des travaux;

Attendu qu'il existe un solde de 145 200 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, en date du 14 juin 2016, qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 159-2016 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET
RÉSOLU :**

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 159-2016 soit réduit de 1 500 000 \$ à 1 354 800 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux.

Adoptée à l'unanimité.

263-12-2017
4.4

RÉALISATION COMPLÈTE À MOINDRE COÛT DE L'OBJET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 169-2017 (CHARGEUR SUR ROUES NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS CONNEXES)

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 169-2017 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 260 645,12 \$;

Attendu que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Attendu qu'il existe un solde de 14 354,88 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, en date du 9 août 2017, qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 169-2017 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 169-2017 soit réduit de 275 000 \$ à 260 645,12 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux.

Adoptée à l'unanimité.

264-12-2017
4.5

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 173-2017 RELATIF AU MODE DE CALCUL POUR L'IMPOSITION DE LA COMPENSATION ANNUELLE ET L'USAGE DES SERVICES DE CUEILLETTE ET D'ENFOUISSEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COMMERCIALES AINSI QUE DE LA CUEILLETTE ET DE LA DISPOSITION DES MATIÈRES RECYCLABLES EN LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Considérant que le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin désire modifier et adapter son règlement pour pourvoir au paiement des dépenses encourues pour la cueillette et l'enfouissement des ordures ménagères et commerciales ainsi que de la cueillette et de la disposition des matières recyclables;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin désire imposer une compensation basée sur une tarification directement reliée aux volumes et aux quantités de matières générées selon le concept «utilisateur/payeur» afin d'inciter les utilisateurs à recycler davantage;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du conseil tenue le 3 octobre 2017;

Considérant qu'un projet de règlement a préalablement été adopté à la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 3 octobre 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE le règlement numéro 173-2017 relatif au mode de calcul pour l'imposition de la compensation annuelle et l'usage des services de cueillette et d'enfouissement des ordures ménagères et commerciales ainsi que de la cueillette et de la disposition des matières recyclables soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4.6

AVIS DE MOTION - ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 172-2017 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 ET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES DIFFÉRENTES TAXES ET COMPENSATIONS À ÊTRE IMPOSÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Guyda Deblois, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors de la présente séance de ce conseil, l'adoption d'un projet de règlement ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires 2018 et de décréter l'imposition des

différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2018.

Guyda Deblois, conseiller

265-12-2017
4.7

ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 172-2017 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2018 ET DE DECRETER L'IMPOSITION DES DIFFERENTES TAXES ET COMPENSATIONS A ETRE IMPOSEES PAR LA MUNICIPALITE DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 172-2017 en date du 1^{er} décembre 2017;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 172-2017;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement numéro 172-2017 ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires 2018 et de décréter l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

266-12-2017
4.8

AUTORISATION DONNÉE À L'UMQ POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR LES SERVICES OFFERTS DANS LE CADRE DE SON ADHÉSION À UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

Attendu que deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

Attendu que le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;

Attendu que l'adhésion à une Mutuelle permet à la Municipalité de Lac-Etchemin d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

Attendu que l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

267-12-2017
5.1

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE VENTE D'UN CHARGEUR SUR ROUES USAGÉ DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que la municipalité a procédé, par appel d'offres pour la vente d'un chargeur sur roues usagé du service des travaux publics;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 30 novembre 2017;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, la directrice des services administratifs a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Soumissionnaire	Prix (taxes non incluses)
Transport de la Station inc. A/S Marcel Gagné Lac-Etchemin	5 559,90 \$
Marco Cadoret Lac-Etchemin	4 520,00 \$

Considérant que, suite aux offres déposées, la directrice des services administratifs recommande l'adjudication, pour la vente dudit chargeur sur roues usagé, à "Transport de la Station inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'offre de "Transport de la Station inc." pour la vente d'un chargeur sur roues usagé du service des travaux publics, le tout conformément au prix et aux conditions inclus au devis accompagnant l'offre de vente.

Adoptée à l'unanimité.

268-12-2017
5.2

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES ANALYSES DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2020

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de quatre (4) firmes spécialisées pour les analyses de l'eau potable et des eaux usées de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020;

Considérant que quatre (4) firmes ont déposées une offre conforme au devis soit :

EAU POTABLE (3 RÉSEAUX)										
NO	DESCRIPTION	Quantité annuelle approx.	Agat Laboratoires Québec		Maxxam Analytics International Corporation Québec		Eurofins Essais Environnementaux Saint-Augustin de Desmaures		Groupe Environex Québec	
			Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
1	Coliformes totaux (incluant atypiques)	184	8.50 \$	1 564.00 \$	11.00 \$	2 024.00 \$	6.00 \$	1 104.00 \$	4.50 \$	828.00 \$
2	Coliformes fécaux (E.Coli)	184	8.50 \$	1 564.00 \$	11.00 \$	2 024.00 \$	6.00 \$	1 104.00 \$	4.50 \$	828.00 \$
3	E.Coli - eau brute	12	12.00 \$	144.00 \$	19.00 \$	228.00 \$	6.00 \$	72.00 \$	7.00 \$	84.00 \$
4	Phosphore total (eau brute)	12	60.00 \$	720.00 \$	28.00 \$	336.00 \$	65.00 \$	780.00 \$	30.00 \$	360.00 \$
5	Turbidité	36	10.00 \$	360.00 \$	14.00 \$	504.00 \$	9.00 \$	324.00 \$	6.00 \$	216.00 \$
6	Bromates	4	90.00 \$	360.00 \$	112.00 \$	448.00 \$	72.00 \$	288.00 \$	70.00 \$	280.00 \$
7	THM	4	45.00 \$	180.00 \$	52.00 \$	208.00 \$	31.00 \$	124.00 \$	40.00 \$	160.00 \$
8	Plomb et cuivre	9	25.00 \$	225.00 \$	30.00 \$	270.00 \$	16.00 \$	144.00 \$	25.00 \$	225.00 \$
9	Nitrates et nitrites	12	18.00 \$	216.00 \$	20.00 \$	240.00 \$	12.00 \$	144.00 \$	12.00 \$	144.00 \$
10	Physico-chimiques (couleur vrai, dureté totale, alcalinité, ph)	1	63.00 \$	63.00 \$	104.50 \$	104.50 \$	42.00 \$	42.00 \$	47.00 \$	47.00 \$
11	Physico-chimie des substances inorganiques	3	90.00 \$	270.00 \$	205.00 \$	615.00 \$	55.00 \$	165.00 \$	115.00 \$	345.00 \$
				5 666.00 \$		7 001.50 \$		4 291.00 \$		3 517.00 \$
EAUX USÉES (3 RÉSEAUX)										
NO	DESCRIPTION	Quantité annuelle approx.	Agat Laboratoires Québec		Maxxam Analytics International Corporation Québec		Eurofins Essais Environnementaux Saint-Augustin de Desmaures		Groupe Environex Québec	
			Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total	Prix unitaire	Total
12	Coliformes fécaux	16	12.00 \$	192.00 \$	19.00 \$	304.00 \$	8.00 \$	128.00 \$	9.00 \$	144.00 \$
13	DBO5 Affluent	78	13.00 \$	1 014.00 \$	17.00 \$	1 326.00 \$	9.00 \$	702.00 \$	10.00 \$	780.00 \$
14	DBO5 Effluent									
15	DCO Affluent	78	12.00 \$	936.00 \$	15.00 \$	1 170.00 \$	10.00 \$	780.00 \$	10.00 \$	780.00 \$
16	DCO Effluent									
17	MES Affluent	78	11.00 \$	858.00 \$	11.00 \$	858.00 \$	7.50 \$	585.00 \$	8.00 \$	624.00 \$
18	MES Effluent									
19	NH4	42	16.00 \$	672.00 \$	17.50 \$	735.00 \$	10.50 \$	441.00 \$	12.00 \$	504.00 \$
20	pH	42	9.00 \$	378.00 \$	10.00 \$	420.00 \$	5.00 \$	210.00 \$	5.00 \$	210.00 \$
21	Phosphore total	47	18.00 \$	846.00 \$	19.00 \$	893.00 \$	11.50 \$	540.50 \$	12.00 \$	564.00 \$
23	Daphnie	6	206.00 \$	1 236.00 \$	115.00 \$	690.00 \$	111.00 \$	666.00 \$	160.00 \$	960.00 \$
24	Truite (96 h sans ajustement de PH et à concentration unique)	6	225.00 \$	1 350.00 \$	180.00 \$	1 080.00 \$	146.00 \$	876.00 \$	220.00 \$	1 320.00 \$
				7 482.00 \$		7 476.00 \$		4 928.50 \$		5 886.00 \$
	Sous-total de la soumission annuelle (avant taxes) :			13 148.00 \$		14 477.50 \$		9 219.50 \$		9 403.00 \$
				x 3 ans		x 3 ans		x 3 ans		x 3 ans
	Total de la soumission - période de 3 ANS (avant taxes) :			39 444.00 \$		43 432.50 \$		27 658.50 \$		28 209.00 \$
	TPS :			1 972.20 \$		2 171.63 \$		1 382.93 \$		1 410.45 \$
	TVO :			3 934.54 \$		4 332.39 \$		2 758.94 \$		2 813.85 \$
	Total de la soumission - période de 3 ANS (avec taxes) :			45 350.74 \$		49 936.52 \$		31 800.36 \$		32 433.30 \$

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat des analyses de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise "Eurofins Essais Environnementaux" selon la liste de prix soumis et déposés en date du 21 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie à l'entreprise "Eurofins Essais Environnementaux " le contrat des analyses de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission.

Adoptée à l'unanimité.

269-12-2017
5.3

RÉSOLUTION POUR L'AUTORISATION D'APPROPRIER AU FONDS GÉNÉRAL UNE SOMME DE 3 012,30 \$ À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "MATIÈRES RÉSIDUELLES"

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise que soit approprié, à même l'excédent accumulé "Matières résiduelles", un montant supplémentaire de 3 012,30 \$ au montant prévu lors de la résolution numéro 078-04-2017 pour l'achat de la garantie et les dépenses relatives à l'acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral.

Adoptée à l'unanimité.

270-12-2017
5.4

ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL" - ANNÉE 2017

Considérant que dans la lettre datée du 21 septembre 2017, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à l'époque, M. Laurent Lessard, suite à la recommandation de la députée de Bellechasse Mme Dominique Vien, avait répondu favorablement à la demande de subvention déposée par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du "Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal" - année 2017 en accordant une subvention de 14 800 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux d'asphaltage d'amélioration des 8^e, 10^e, 12^e et 14^e Rangs, de la 2^e Avenue, du Petit-2^e, des rangs de la Grande-Rivière, du Mont-Original, Sainte-Anne, des routes du 14^e Rang, des Sommets, du Golf et du Sanctuaire, au montant de 179 047 \$;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font l'objet d'aucune autre subvention.

Adoptée à l'unanimité.

271-12-2017
5.5

RÉSOLUTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE DANS LE "PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET - REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)" POUR LES PONCEAUX DANS LA ROUTE DES SOMMETS - DOSSIER 2016-262

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a fait réaliser les travaux de réfection des ponceaux dans la route des Sommets tel que prévu dans le protocole d'entente signé avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme la réalisation des travaux des ponceaux de la route des Sommets et demande le versement de l'aide financière tel que prévu au protocole d'entente (dossier 2016-262) dans le cadre du volet "Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)". Toutefois, les travaux de scellement de fissures dans le 12^e Rang sont reportés à l'an prochain et la demande d'aide financière sera acheminée en même temps que les plans et devis de la demande en cours pour d'autres travaux de scellement de fissures dans le même secteur et la réfection des ponceaux dans le rang du Mont-Original (dossier 2017-578A).

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

272-12-2017
6.1

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2016 SELON LES EXIGENCES DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Considérant que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'année 2016;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a confirmé que le formulaire est complet et conforme en date du 14 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte, par la présente résolution, le dépôt par le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement du rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Lac-Etchemin portant sur les résultats obtenus pour l'année 2016 en date du 1^{er} mars 2017.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

273-12-2017
7.1

CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal nomme M. Guyda Deblois à titre de représentant des questions famille et aînés dans le cadre de notre Politique familiale et des aînés, GRANDIR ENSEMBLE;

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du comité de suivi de la Politique familiale et des aînés ainsi que la durée de leur mandat :

Membre d'office :

M. Guyda Deblois, RQFA et conseiller municipal;
(Agit comme président du comité)

M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire;

(Agit comme personne-ressource et secrétaire)

Représentants de la population :

Siège no. 1	Mme Geneviève Turcotte	(décembre 2017 à novembre 2018);
Siège no. 2	M. Gilles Neault	(décembre 2017 à novembre 2018);
Siège no. 3	Mme Germaine Lessard	(décembre 2017 à novembre 2019);
Siège no. 4	Mme Sabrina Lamontagne	(décembre 2017 à novembre 2018);
Siège no. 5	Mme Josée Lévesque	(décembre 2017 à novembre 2019).

Adoptée à l'unanimité.

274-12-2017
7.2

RÉSOLUTION POUR L'AUTORISATION D'APPROPRIER AU FONDS GÉNÉRAL UNE SOMME DE 675,34 \$ DE LA RÉSERVE DES LOISIRS (ARÉNA)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le montant de 675,34 \$ soit approprié au fonds général de la réserve des loisirs (aréna) afin d'acquitter certaines dépenses pour l'aréna (une télévision 43 pouces avec support et câblage disposée à l'entrée de l'aréna pour l'identification des chambres et autres);

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 234-10-2017.

Adoptée à l'unanimité.

275-12-2017
7.3

APPUI AUX "JEUX INTERVILLAGES DES ETCHEMINS-ÉDITION 2018

Considérant que les Jeux Intervillages des Etchemins permettent de rassembler la population Etcheminoise à travers des épreuves ludiques élaborées pour le plaisir de la compétition;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipalité de la Municipalité de Lac-Etchemin, pour un montant de 250 \$ qui permettra de garantir la tenue d'une troisième édition des Jeux Intervillages des Etchemins, accepte de reconduire sa participation à cet événement qui se veut à l'image des citoyens tout en étant rassembleur pour la MRC les Etchemins.

Adoptée à l'unanimité.

276-12-2017
7.4

APPUI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC AQUATIQUE DE L'ÉCO-PARC DES ETCHEMINS

Considérant que dans le but d'améliorer l'offre de services touristiques de la Municipalité de Lac-Etchemin, de la MRC des Etchemins ainsi que de la région de la Chaudière-Appalaches, l'Éco-Parc des Etchemins a déposé un projet d'envergure au Fonds d'appui au Rayonnement des régions du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que le projet présenté consiste à installer de nouvelles infrastructures aquatiques sur le site dont une piscine à vagues pour la première phase (été 2018) et un module de jeux aquatiques thématiques en deuxième phase (été 2019);

Considérant qu'une troisième phase pourrait être entreprise dans les prochaines années afin de poursuivre l'expansion du parc aquatique;

Considérant que ces ajouts feraient de l'Éco-Parc des Etchemins « LE parc aquatique en Chaudière-Appalaches », qui sera vraisemblablement un incontournable dans la planification des vacances d'un grand nombre de visiteurs, ceci en plus d'augmenter la clientèle touristique, d'offrir plus de services à la population, de permettre de créer de nombreux emplois et de faire bénéficier les entreprises et les commerces de la hausse anticipée de l'achalandage touristique dans la MRC les Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin appuie ce projet d'envergure régionale, considérant que ledit projet permettra, sans contredit, de favoriser grandement le développement touristique de la MRC les Etchemins comme celui de la région de Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité.

277-12-2017
7.5

APPUI POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2018 »

Considérant que le service des loisirs de la Municipalité de Lac-Etchemin désire bonifier les activités et services offerts aux familles pendant la relâche scolaire ainsi qu'à répondre concrètement aux besoins de garde des parents-travailleurs;

Considérant qu'afin de pouvoir profiter du programme d'aide financière, une demande doit être présentée au ministère de la Famille au plus tard le 8 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin appuie la demande d'aide financière présentée par son service des loisirs au ministère de la Famille dans le cadre du « Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018 », ceci pour le projet du service des loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - M. RICHARD COUËT ET MME MARIELLE LEMIEUX**

Madame la conseillère Judith Leblond présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal, en faveur de M. Richard Couët, maire de Saint-Proper qui a été élu préfet de la MRC des Etchemins ainsi qu'à Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire nommée comme préfète suppléante.

Camil Turmel
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

278-12-2017
9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour novembre 2017 pour la somme de 692 769,57 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 578 958,32 \$ et déboursés directs : 113 811,25 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

14 novembre 2017

Lettre de félicitations adressée à M. le maire Camil Turmel, de la part de Mme Johanne Hinse, vice-présidente, Ventes marché consommateur et Relations avec les communautés chez Cogeco Connexion. Cette preuve de confiance de la part des concitoyens se veut le reflet du travail et du dévouement pour la communauté.

15 novembre 2017

Lettre de félicitations adressée à M. le maire Camil Turmel, pour sa remarquable victoire, de la part de M. Yves Lévesque, maire de la Ville de Trois-Rivières. Il l'assure de sa totale collaboration dans tout projet qui vise l'amélioration des services aux concitoyens.

16 novembre 2017

Félicitations à M. Camil Turmel, pour son élection à la mairie, le 5 novembre dernier, de la part de l'honorable Steven Blaney, député de Lévis, Bellechasse et Les Etchemins. Il le félicite également pour cet engagement envers la collectivité et pour toutes les nombreuses heures qui seront consacrées au mieux-être des gens de chez nous. M. Blaney mentionne que nous pouvons compter sur sa collaboration et celle de son équipe pour faire avancer les intérêts des gens de Lévis, Bellechasse et Les Etchemins.

22 novembre 2017

Lettre de remerciements adressée à M. Jude Émond, de la part de M. Nicolas Nadeau, conseiller en organisation de collectes chez Héma-Québec ainsi que de son équipe pour tout le support offert pour l'organisation de la récente collecte de sang qui a permis d'accueillir 55 donneurs. Nous sommes conscients de ce que peut représenter le travail d'une collecte de sang pour un comité organisateur. Nous vous sommes reconnaissants de la très grande disponibilité et la mise en œuvre d'autant d'efforts dans une coopération qui aura permis d'accomplir un événement tellement important et significatif.

23 novembre 2017

Lettre de félicitations adressée à M. Camil Turmel, de la part du conseil d'administration de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour son élection à la mairie de Lac-Etchemin et lui souhaiter le meilleur succès dans l'exercice de son mandat.

Désireuse de contribuer à l'avancement du milieu municipal, la COMAQ collabore avec le MAMOT, le DGEQ, les unions et les associations municipales aux dossiers d'actualités. C'est dans cette optique que la COMAQ offre, chaque année, un programme de formation qui comprend plus de 50 activités de perfectionnement. Ainsi, chaque année, c'est environ 2 000 gestionnaires des municipalités qui désirent acquérir de nouvelles connaissances et parfaire leurs compétences en s'inscrivant aux formations offertes par la COMAQ.

28 novembre 2017

Lettre de félicitations adressée à M. Camil Turmel, de la part des membres du conseil des commissaires et de la Direction générale de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE) pour son élection à titre de maire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

La municipalité étant sur le territoire de la CSBE, comme par les années passées, il y aura une collaboration dans certains dossiers. Une municipalité joue un rôle prépondérant au niveau de la persévérance scolaire et de l'agir-tôt. La commission scolaire est prête à faire équipe avec la municipalité pour le bénéfice des enfants.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S)**

SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)

Aucun point pour cet item.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 15 l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER